

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU

N° 07.2016.01 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Répartition actif/passif dans le cadre du retrait du SMAV.

Madame le Maire rappelle le soutien apporté au SMAV fin 2014, à la demande du Président et des Vices – Présidents en place, par la commune de CHAMPDRAY lors de la dissolution de la Communauté de Communes des Monts de Vologne.

Lors d'une réunion en Mairie de CHAMPDRAY, il était alors entendu que CHAMPDRAY pourrait se retirer à tout moment.

Madame le Maire et le Conseil Municipal s'étonne donc du vote du Conseil Municipal de GRANGES-AUMONTZEY à ce sujet.

Vu la délibération n° 01.2016.02 en date du 04 février 2016,

Vu la délibération du SMAV n° 04.2016.01 en date du 30 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte son retrait du SMAV à 1^{er} janvier 2017, avec les conditions suivantes :

* éléments financiers : la commune de CHAMPDRAY renonce à l'actif et au passif du SMAV,

* patrimoine : la commune de CHAMPDRAY renonce à l'actif et au passif appartenant au SMAV,

* personnel : pas de transfert à la commune de CHAMPDRAY.

et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour information et selon les calculs entérinés par la DGFIP, le SMAV aurait dû verser la somme d'environ 42 € à la commune de CHAMPDRAY.

N° 07.2016.02 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions des communes de AUZAINVILLERS, MARTIGNY LES GERBONVAUX et du Syndicat des Eaux de l'Ormont au sein du S.M.I.C.

N° 07.2016.03 – OBJET : Institution et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions de la commune de URVILLE et de la Communauté de Communes de la Région de RAMBERVILLERS au sein du S.D.A.N.C.

Informations diverses.

SMDEV : Monsieur le 2^{ème} Adjoint donne le bilan financier des travaux de renforcement du réseau basse tension poste « Ecole » : total des dépenses 73 921.99 €, couvert entièrement par une subvention du FACE et une participation du SMDEV.

Madame le Maire fait part des remerciements de la Ligue contre le Cancer pour la subvention de 23 € versée en octobre.

Madame le Maire fait part des remerciements de la famille CUNIN récemment endeuillée.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées : le rapport d'activités de la CC de l'année 2015 et les comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2015 sont consultables en Mairie.

Le dernier Conseil Communautaire a eu lieu le 12 décembre et le prochain de la Communauté de Communes des Hautes Vosges aura lieu le 12 janvier 2016.

Le « pot de l'amitié » pour la nouvelle année rassemblant les habitants de CHAMPDRAY sera organisée le dimanche 08 janvier 2016 à 11 H 00 à la salle polyvalente.

La vente à la SCI NIDS DES VOSGES est conclue et la signature de l'acte d'achat de la parcelle A 413 est imminente.

Madame le Maire fait part des demandes d'urbanisme survenues depuis le dernier conseil municipal :

- 20 octobre 2016 : déclaration préalable de Monsieur Patrick AUBERT pour la création d'un sas d'entrée et la prolongation des toitures pour l'habitation située 4, Champs des Bans : demande de pièces complémentaires en date du 02 novembre 2016.

- 03 novembre 2016 : demande de certificat opérationnel de Maître Cathy PETITGENET pour la parcelle A 48 « Devant Spiemont » : le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée (construction d'un hangar pour stockage d'une surface de 80 m² environ).

- 07 novembre 2016 : demande de certificat informatif de Maître Cathy PETITGENET pour la parcelle A 2347 « 1, route du Plateau » : zone non constructible de la carte communale.

- 24 novembre 2016 : demande de permis de construire de Frédérique ZEIDLER pour la rénovation de l'habitation parcelle A 1966 « Le Pré Fourry » : en cours d'instruction de la D.D.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Vosges Rallye Festival pour le passage d'une nouvelle épreuve en août 2017.

Deux devis de l'entreprise CAVALLI de LIEZEY sont parvenus ce jour en Mairie :

- réfection de la pierre de sable du seuil et la remise en place du jambage côté gauche d'une entrée de l'église pour 1 584.00 €TTC,

- remise en peinture dorée des lettres du Monument aux Morts pour 631.00 €TTC.

Travaux à prévoir pour le Budget Primitif 2017.

La société AQUA MAINTENANCE procèdera aux travaux d'entretien annuel du château d'eau le **MARDI 20 DECEMBRE 2016**.

Le Maire,